

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEBRE 2018

Nombre de Conseillers :
en exercice : 19
présents : 18
votants : 19

L'an deux mille dix-huit, le quatorze septembre, les membres du conseil municipal de Froidfond légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie, sous la présidence de Philippe GUERIN, Maire,

Membres :

Date de convocation :
8 septembre 2018

Date d'affichage :
8 septembre 2018

1. Freddy BARRETEAU,	2. Annie FLAIRE,
3. Jérôme de LALOUBIE,	4. Katia RIAND,
5. Frédéric BOUCARD,	6. Maryvonne VOYEAU,
7. Frantz GIRAUDET,	8. Régis GUITTET,
9. Freddy BIRON,	10. Jean-Yves COUTANT, absent
11. Nicole DURANTEAU,	12. Fabienne BOTZ,
13. Corinne RAMBAUD,	14. Jean-Philippe GIRAULT,
15. Freddy MARTIN	16. Patricia NAULEAU,
17. Natacha QUEVEAU,	18. Corinne BIROT,

Pouvoir :

Jean Yves COUTANT pour Frédéric BOUCARD

Secrétaire de séance :

Jean Philippe GIRAULT

CREATION D'UNE MUTUELLE COMMUNALE 2018

14092018_01

Monsieur le Maire donne le compte rendu de rencontres avec un prestataire proposant la mise en place d'une mutuelle communale et explique les tenants et aboutissants de ce projet :

La commune signe une convention avec un prestataire qui propose aux habitants de la commune de bénéficier d'une mutuelle complémentaire à prix attractif. Cette action n'a aucun coût pour la commune. La commune permet, par l'organisation d'une réunion publique et en relayant l'information sur ses différents supports que les habitants puissent s'informer, faire chiffrer l'offre qui leur convient. Un suivi personnalisé est ensuite assuré par le prestataire et les garanties proposées sont complètes et adaptées à la situation de chaque personne. Ces mutuelles sont proposées sans sélection médicale, avec des réseaux de soins performants et des cotisations déductible en loi Madelin.

Le groupe AXA propose une offre individuelle à tarif groupe. Le suivi est assuré par un conseiller de proximité qui intervient à domicile. Il n'y a pas de frais d'adhésion et les garanties sont adaptées aux besoins de chacun.

Le Conseil Municipal,

Considérant que la mise en place d'une mutuelle communale est un acte social fort envers les administrés en permettant à tous de souscrire une mutuelle complémentaire à un prix très attractif, notamment les retraités, fonctionnaires, les personnes sans emploi, les commerçants, artisans, agriculteurs et professions libérales.

Considérant qu'il est intéressant de laisser le choix aux administrés,

Après en avoir délibéré, avec une voix contre et deux abstentions,

- Décide de mettre en place une mutuelle communale avec AXA au cours de l'année 2018
- Autorise le Maire à signer une convention avec le prestataire

LOTISSEMENT LES CHARBONNIERES : CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS AVEC VENDEE HABITAT	14092018_02
---	-------------

Monsieur le Maire a pris contact avec Vendée Habitat, bailleur social de Vendée, afin d'envisager la réalisation de logements sur la première tranche du lotissement « Les Charbonnières » sur la commune.
Sur ce lotissement, un îlot serait réservé pour la construction de logements locatifs sociaux, le lot n° 42 de 1239m².

Les modalités financières de ce projet seront précisées ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des conditions proposées par VENDEE HABITAT, la Commune décide :

- de confier à Vendée Habitat la maîtrise d'ouvrage d'un programme de construction de 5 logements locatifs sociaux sur cet îlot social n°42. La surface exacte des lots sera déterminée une fois le bornage réalisé ;
- d'autoriser l'accès aux parcelles à Vendée Habitat pour procéder à toutes les études nécessaires
- de vendre à Vendée Habitat le foncier nécessaire à l'opération de construction de logements au prix de 10 000 € HT à raison d'un branchement EU/EP/AEP/électricité/télécom par logement.
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce projet, et les actes.

CHALLANS GOIS COMMUNAUTE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DES DROITS DU SOL AU PROFIT DES COMMUNES MEMBRES	14092018_03
--	-------------

Monsieur le Maire fait lecture de convention de mise à disposition du service instruction des autorisations des droits du sol au profit des communes membres.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la présente convention jointe en annexe.

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS : FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DU BOURG ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX	14092018_04
--	-------------

Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 764 165.00 € consenti par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'aménagement du bourg et enfouissement des réseaux.

Le Conseil municipal de Froidfond, Après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt pour un montant total de 764 165.00 € dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

OFFRE CDC		
Caractéristiques	PSPL	PSPL
• Enveloppe	Enveloppe 20 MdE	Enveloppe 20 MdE
• Montant	160 000 €	604 165 €
• Commission d'instruction	0.06 %	0.06%
• Pénalité de débit	1%	1%
• Durée de la période	Trimestrielle	Trimestrielle

• Taux de la période	0.5%	0.5%
• TEG	2.01%	2.01%
Phase de préfinancement		
• Durée du préfinancement	3 à 24 mois	3 à 24 mois
• Index de préfinancement	Livret A	Livret A
• Marge fixe sur index de préfinancement	1.28%	1.28%
• Taux d'intérêt du préfinancement	Livret A + 1.28%	Livret A + 1.28%
• Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement périodique	Paiement périodique
• Périodicité du règlement des intérêts de préfinancement	Trimestrielle	Trimestrielle
Phase d'amortissement		
• Durée	25 ans	40 ans
• Index	Livret A	Livret A
• Marge fixe sur index	1.28%	1.28%
• Taux d'intérêt	Livret A + 1.28%	Livret A 1.28%
• Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle
• Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts prioritaires)	Amortissement déduit (intérêts prioritaires)
• Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
• Modalité de révision	SR	SR
• Taux de progressivité des échéances	0%	0%

A cet effet, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire de Froidfond délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds

CONSTRUCTION DU GIRATOIRE RUE DE L'OCEAN : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DES AMENDES DE POLICE	14092018_05
--	-------------

Monsieur le Maire expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

Construction du giratoire au carrefour rue de l'Océan, route de La Garnache et rue des Rosiers.

Les travaux envisagés permettront d'améliorer nettement la sécurité de ce carrefour. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 160 000.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser la construction du giratoire pour un montant prévisionnel de 160 000.00 € H.T
S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2020 et les inscrire au budget en section d'investissement,
AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG RUE DE L'OCEAN : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DES AMENDES DE POLICE	14092018_06
--	-------------

Monsieur le Maire expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

Aménagement du centre bourg, rue de l'Océan.

Les travaux envisagés permettront d'améliorer nettement la sécurité de cet axe sur la RD 753 qui compte plus de 5000 véhicules jours hors saison d'été. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 805 000.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser la construction de l'aménagement du centre bourg giratoire pour un montant prévisionnel de 805 000.00 € H.T

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2019 et les inscrire au budget en section d'investissement,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A UN AMENAGEMENT DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL, EN AGGLOMERATION ET FIXANT LES CONDITIONS DE SON ENTRETIEN ULTERIEUR	14092018_07
---	-------------

Monsieur le Maire fait lecture de la convention relative à un aménagement de voirie sur le domaine public départemental, en agglomération et fixant les conditions de son entretien ultérieur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la présente convention jointe en annexe.

SYDEV : PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE POUR L'EXTENSION DU RESEAU AU FUTUR LOTISSEMENT « LES PRIMEVERES »	14092018_08
---	-------------

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention n° 2018.EXT.0350 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension de réseau électrique au futur lotissement communal les primevères, avec une participation pour la commune de 24 678.00 €. Le conseil municipal à l'unanimité adopte la présente convention.

LOTISSEMENT LES CHARBONNIERES : PRIX DE VENTE AU M² DES PARCELLES CESSIBLES	14092018_09
---	-------------

Dans le cadre de la viabilisation des parcelles du lotissement les Charbonnières, Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de vente au m² au prix de 69 € TTC.

Le conseil municipal après délibération

- Adopte le prix de vente au m² énumérés ci-dessus.
- Dit que les frais de notaire seront à charge de l'acquéreur.
- Autorise Monsieur Le Maire, Monsieur Freddy BARRETEAU et Madame Annie FLAIRE à signer tous les actes relatifs à ces ventes,
- Désigne Maître BULTEAU Karine notaire à St Etienne du Bois, pour la signature des actes.

LOTISSEMENT LES PRIMEVERES : PRIX DE VENTE AU M² DES PARCELLES CESSIBLES	14092018_10
--	-------------

Dans le cadre de la viabilisation des parcelles du lotissement les Primevères, Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de vente au m² au prix de 79 € TTC.

Le conseil municipal après délibération

- Adopte le prix de vente au m² énumérés ci-dessus.
- Dit que les frais de notaire seront à charge de l'acquéreur.
- Autorise Monsieur Le Maire, Monsieur Freddy BARRETEAU et Madame Annie FLAIRE à signer tous les actes relatifs à ces ventes,
- Désigne Maître BULTEAU Karine notaire à St Etienne du Bois, pour la signature des actes.

LOTISSEMENT LES PRIMEVERES : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA VIABILISATION SUITE A APPEL D'OFFRES	14092018_11
--	-------------

Vu le nouveau code des marchés publics,

Vu la commission d'appel d'offres du 12 septembre 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché suivant :

Programme : Travaux de viabilisation du lotissement communal « Les Primevères » 11 lots constructibles

Lot 1 :	Entreprise : POISSONNET Montant du marché : 33 302.75 € HT
Lot 2 :	Entreprise : POISSONNET Montant du marché : 61 258.70 € HT
Lot 3 :	Entreprise : JARDIN DE VENDEE Montant du marché : 3 078.30 € HT

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ASSAINISSEMENT N° 1	14092018_12
--	-------------

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget assainissement,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget assainissement de l'exercice 2018,

Sens	Imputation	R	OS	OI	Libellé	Montant
D	6811		X		Dotations aux amortissements	22 890.00 €
D	023		X		Virement à la section d'investissement	22 890.00 €
R	021		X		Virement de la section d'exploitation	22 890.00 €
R	28158		X		Autres installations	22 890.00 €

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget principal,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice 2018,

Sens	Imputation	R	OS	OI	Libellé	Montant
D	21752		X		Installations de voirie	2 700.00 €
R	2031		X		Frais d'études	2 700.00 €

Ont signé au registre les membres présents. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

A Froidfond, le 14 septembre 2018.

FEUILLET CLOTURANT

LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2018

Délibérations de la séance :

1. **Création d'une mutuelle communale**
2. **Lotissement les Charbonnières : construction de 5 logements locatifs avec Vendée Habitat**
3. **Challans Gois Communauté : convention de mise à disposition du service « instruction des autorisations des droits du sol au profit des communes membres »**
4. **Caisse des dépôts et consignations : financement de l'aménagement du bourg et enfouissement des réseaux**
5. **Construction du giratoire rue de l'océan : demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police**
6. **Aménagement du centre bourg rue de l'Océan : demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police**
7. **Approbation de la convention relative à un aménagement de voirie sur le domaine public départemental, en agglomération et fixant les conditions de son entretien ultérieur**
8. **Sydev : proposition technique et financière pour l'extension du réseau au futur lotissement « les primevères »**
9. **Prix du m² pour le lotissement Les charbonnières**
10. **Prix du m² pour le lotissement Les Primevères**
11. **Choix des entreprises pour les travaux du lotissement Les Primevères**
12. **Décision modificative du budget assainissement n°1**
13. **Décision modificative du budget principal n°2**

Signature des membres présents :

Philippe GUERIN

Freddy BARRETEAU

Annie FLAIRE

Jérôme de Laloubie

Katia RIAND

Frédéric BOUCARD

Maryvonne VOYEAU

Frantz GIRAUDET

Régis GUITTET

Freddy BIRON

Jean-Yves COUTANT

Nicole DURANTEAU

Fabienne BOTZ

Corinne RAMBAUD

Jean-Philippe GIRAULT

Freddy MARTIN

Patricia NAULEAU

Natacha QUEVEAU

Corinne BIROT